

Trèfle 2024 Règlement

28-29 SEPTEMBRE &
05-06 OCTOBRE 2024

11^e PARCOURS
D'ARTISTES
de LOUVAIN-LA-NEUVE

www.trefle-lln.be



Le Trèfle à Cinq Feuilles

Règlement

A. L'Association des Habitants de LLN s'engage à

1. Organiser un parcours d'artistes dans la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (sur l'entité LLN) les 28-29 septembre et 05-06 octobre 2024, les samedis et les dimanches de 11h à 18h.
2. Assurer une permanence, un accueil centralisé et la vente de catalogues/plans pendant toute la durée du parcours d'artistes Trèfle à cinq feuilles.
3. Faire la promotion de l'événement dans la presse, la radio, les réseaux sociaux, sur le site web, via sa newsletter, des affiches et tous les autres canaux qu'elle utilise habituellement.
4. Réaliser le catalogue contenant le nom de l'artiste, le n° de maison où il expose, une photo d'une œuvre représentative et un texte très court de présentation.
5. Gérer le budget du Trèfle à cinq feuilles de manière équilibrée.
6. Organiser l'ouverture du parcours.
7. Flécher le parcours.
8. Souscrire une assurance clou à clou (l'estimation de l'œuvre sera limitée à une valeur de 500 euros) pour les œuvres exposées au lieu central Inforville.
9. Offrir à chaque artiste exposant un exemplaire du catalogue.

B. L'Artiste s'engage à

1. Exposer ses œuvres durant les deux week-ends de l'événement, au lieu convenu avec les organisateurs du Trèfle à cinq feuilles pendant les heures prévues d'exposition.
2. Assurer, à l'endroit où sont exposées ses œuvres, une permanence et un accueil personnel pendant toute la durée de l'exposition.
3. Exposer un nombre suffisant d'œuvres pendant toute la durée de l'exposition, en particulier ne pas enlever les œuvres qu'il aurait éventuellement vendues.
4. N'exposer que des œuvres qui ne risquent pas de choquer les enfants étant donné le caractère familial et ouvert du Trèfle à cinq feuilles.
5. Ne pas vendre de produits de consommation quels qu'ils soient au lieu d'exposition.
6. Exposer, s'il le désire, une œuvre en rapport avec le thème "Irradier" au Forum des Halles (Inforville), point d'accueil central du parcours, les 28-29 septembre et 05-06 octobre 2024. Il veillera à noter le nom de l'artiste (celui donné pour le catalogue) et le titre de l'œuvre au dos de celle-ci. Il viendra déposer et rechercher son œuvre (ou photo) à inforville (à côté des guichets de la gare dans la galerie des halles) : dépôt le jeudi 26 septembre 2024 (de 15h à 19h) – reprise le lundi 7 octobre (de 10h à 12h). Si l'œuvre est trop grande, trop précieuse ou fragile, l'artiste fournira une excellente photo de son œuvre. La taille maximum de l'œuvre (ou de la photo) sera de 50 cm x 50 cm x 50 cm. Les tableaux devront être munis d'un système d'accroche et les sculptures d'un socle si nécessaire. La disposition des œuvres est de la responsabilité des organisateurs. Si l'œuvre est déposée hors délai ou si les critères évoqués ci-dessus ne sont pas remplis, l'Association des Habitants de LLN se réserve le droit de refuser l'œuvre / photo apportée.



7. Ne pas afficher de prix de vente sur ses œuvres (il peut mettre à disposition une discrète liste de prix). Le Trèfle à cinq feuilles a pour objectif principal la rencontre et la découverte des artistes et de leurs œuvres.
8. **Pour le 12 mars 2024 au plus tard**, compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site www.trefle-lln.be, nous transmettre des photos couleurs de bonne qualité de 4 œuvres représentatives de votre travail via communication@ahlln.be ainsi qu'un texte de présentation de 800 caractères maximum (espaces inclus). Les photos et le texte seront utilisés pour votre sélection et seront insérés dans le catalogue ensuite.
9. Après confirmation de votre participation, payer le droit d'inscription de 35,00€ par artiste pour ceux qui habitent dans la commune d'Ottignies/Louvain-la-Neuve (OLLN) ou de 50,00€ pour ceux qui habitent hors OLLN, sur le compte de l'Association des Habitants (IBAN BE57 0682 0795 9135) avec la mention : « Trèfle 2024 - *Nom de l'artiste* ». Le droit d'inscription sert à couvrir les frais de courrier, d'affichage, d'invitation, d'édition du catalogue et du plan, de publicité, de vernissage, etc. Il ne sera pas remboursé en cas de désistement. Un reçu sera délivré sur simple demande. Ce paiement fait office d'acceptation du règlement et donne droit à la parution dans le catalogue.
10. Exposer ses œuvres sous son entière responsabilité et souscrire les assurances qu'il jugera nécessaires pour cette exposition. L'artiste décharge donc le Trèfle à cinq feuilles et l'Association des Habitants de LLN de toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât subi ou occasionné à ses œuvres pendant la durée de l'exposition.

C. L'Hôte s'engage à

1. Assister, lui ou un représentant, à la réunion de lancement (12 juin 2024) et y retirer le matériel de signalisation. Apporter à cette occasion la somme juste de 10,00€ comme caution (espèces uniquement).
2. Identifier son lieu d'exposition au moyen du numéro qui lui sera attribué par les organisateurs.
3. Respecter les panneaux de signalisation donc ne pas écrire sur les panneaux fournis. (Il peut éventuellement y sur-coller de façon non permanente une feuille rectificative s'il y a un éventuel changement ou une erreur de numéro.)
4. Restituer les panneaux en bon état et propres à l'AH dès la fin de la manifestation. La caution lui sera alors rendue si les panneaux sont en bon état.
5. Ne pas laisser exposer en son lieu d'exposition des artistes qui ne participent pas officiellement au Trèfle à cinq feuilles, notamment par respect pour ceux qui ont payé leur participation.
6. **Pour le 12 mars 2024 au plus tard**, compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site www.trefle-lln.be.
7. Offrir sous son entière responsabilité l'accès au lieu d'exposition et souscrire les assurances qu'il jugera nécessaires pour l'événement. L'Hôte décharge donc le Trèfle à cinq feuilles et l'Association des Habitants de LLN de toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât subi ou occasionné sur le lieu mis à disposition par l'Hôte pour l'événement.

Mentions légales

AH LLN asbl
TVA : BE0420.934.567
Scavée du Biéreau, 3 (1348 Louvain-la-Neuve)
010/45.29.12 - www.ahlln.be - info@ahlln.be
IBAN BE57 0682 0795 9135 (BIC : GKCCBEBB)



Contacts

Communication

Matilde Libert
010/45 29 12
communication@ahlln.be

Finances

Madeleine Malgrain
0487/16.99.57
mmalgrain@hotmail.com

Benoît Van Caillie
0473/75.29.89
vancailliebenoit@skynet.be

Logistique

Carole Dubois
0496/53 39 80
jancaroldubois@gmail.com

Secrétariat

Danielle Lagasse
info@ahlln.be

Coordination

Annie Patureau
0476/99 65 57
Annie.patureau@gmail.com

Vincent Thiery
vthiery@me.com

